



ETAPE 2 – ENGAGEMENT

Analyse de recevabilité des plans d'action



LE PROGRAMME

ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE 1  1 an max

ADHÉSION

Signature au plus haut niveau de l'entreprise
des 10 principes communs



**JE SUIS
ADHÉRENTE**
J'accède au Club des engagés



Dépôt sur démarches
simplifiées

demos-simplifiees.fr

Analyse de
recevabilité



ÉTAPE 2

ENGAGEMENT

Un plan d'actions élaboré
à l'échelle d'un groupe, d'une entreprise...
sur une durée de 2 à 4 ans, en lien
avec son cœur de métier.



**JE SUIS
ENGAGÉE**
et mets en place mon plan d'actions
Je bénéficie d'une visibilité renforcée

Rapport
de suivi



Toutes 2 ans

ÉTAPE 4

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT

ÉTAPE 3

SUIVI

Suivi de la mise en œuvre
de mon plan d'actions.



**JE SUIS
ÉVALUÉE**
et j'obtiens des recommandations
pour m'améliorer
J'entre dans une démarche
d'amélioration continue

RECEVABILITE DU PLAN D'ACTION : CRITERE D'ANALYSE

COMPLETUDE	CONFORMITE	PERIMETRE
L'entreprise a bien déposé son plan d'action sur la plateforme dédiée Démarches simplifiées	Le dépôt intervient au plus tard un an après la date d'adhésion de l'entreprise au programme	Les actions concernent les activités de l'entreprise en France, en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeur (y compris à l'international)
Le dossier renvoie vers les 10 principes communs signés formalisant l'adhésion (numéro de dossier valable et correspondant)	Le plan d'action comporte a minima 2 actions	La durée de mise en œuvre du plan d'action est comprise entre 2 et 4 ans
Toutes les champs obligatoires sont remplis avec des éléments de réponse	Au moins une action volontaire relève de la catégorie « Actions volontaire concernant votre cœur de métier »	
	Les actions sont formulées de manière « SMART »*	